

PERMANENCES SUR RENDEZ VOUS

DUOVIRI : 03 87 81 89 89

- Aide aux victimes : le 1^{er} et 3^e jeudi du mois de 14h à 17h
- Droit du travail : le 2^e vendredi du mois de 9h à 11h
- Ecrivain Public : le 3^e jeudi du mois de 14h à 17h

CIDFF : 03 87 81 89 89

- Aides aux victimes / Violences conjugales : le 4^e jeudi du mois de 9h à 12h

CONCILIEUR DE JUSTICE : 03 87 81 89 89

- le 1^{er} et 3^e mardi du mois de 9h à 12h
- le 2^e et 4^e mercredi du mois de 9h à 12h

NOTAIRE : 03 87 81 89 89

- le 1^{er} jeudi du mois à 10h

AVOCAT : 03 87 81 89 89

- le 2^e et dernier samedi du mois de 9h à 12h

CRESUS : 06 08 21 43 08 (lundi au vendredi 10h-12h)

- le mardi de 14h à 16h

POINT D'ACCUEIL ECOUTE JEUNES & PARENTS

Tél. : 03 87 85 69 12

SERVICE ACCUEIL & SOINS DU CMSEA

Tél. : 03 87 88 53 79

PERMANENCES SANS RENDEZ VOUS

CORRESPONDANT CONSULAIRE ITALIEN :

les mardis de 14h à 16h

SUR CONVOCATION

Délégués du Procureur de la République
Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
Service de réparation pénale à l'égard des mineurs
Médiateurs pénaux
Service Territorial Educatif en Milieu Ouvert (PJJ & SEMO)

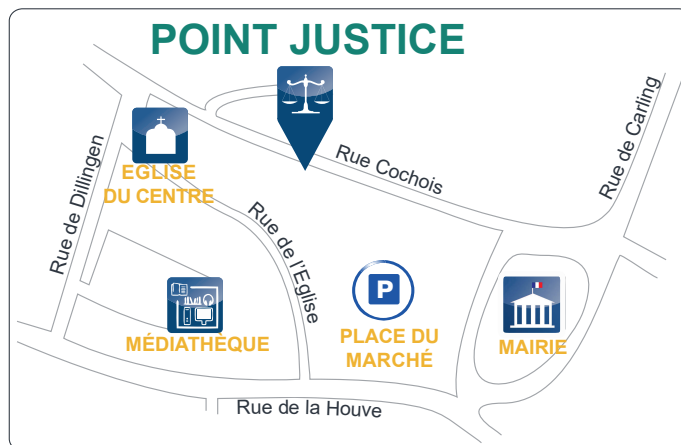


Pour plus
d'informations
Scannez le
QR-code

INFOS PRATIQUES :

- www.creutzwald.fr
- www.cdad-moselle.justice.fr
- www.justice.fr
- www.service-public.fr
- www.cresus-moselle.fr
- www.conciliateurs.fr
- Aide aux victimes : 116 006
- Dispositif ESPOIR CMSEA (lutte contre les violences conjugales) : Tél : 03 87 84 83 29 (lundi & jeudi 9h-11h & 13h30-16h, mardi 13h30-16h)
- Violences conjugales info : 3919
- arretonslesviolences.gouv.fr
- Allô Service Public : 3939
- Enfance en danger : 119

PLAN DE SITUATION :



POINT JUSTICE DE CREUTZWALD



point-justice
informer, orienter, aider

www.creutzwald.fr
(rubrique vie pratique > point justice)

www.creutzwald.fr
(rubrique vie pratique > point justice)

date d'édition : 05/05/2021

12, rue Cochois - 57150 Creutzwald
Tél. : 03 87 93 15 60 - Ou : 03 87 81 89 89

PRESENTATION

- Le Point Justice est un service de proximité, gratuit et confidentiel offrant une réponse rapide sur les droits et les obligations, une orientation et une aide à l'accomplissement des premières démarches de nature juridique ou administrative
- Les objectifs de l'antenne de justice et du droit sont les suivants :
 - Trouver une réponse locale rapide et adaptée à la petite délinquance
 - Répondre aux besoins d'aide juridique et de conseil
 - Soutenir les victimes
- Le Point Justice constitue :
 - Le cadre privilégié des mesures de médiation et de conciliation
 - Le cadre de l'accès au droit



INFORMATION CONFIDENTIELLE,
GRATUITE ET ANONYME

LISTE DES INTERVENANTS :

LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS :

Les Avocats : apportent des conseils dans tous les domaines du droit.

Le Conciliateur de Justice : favorise le règlement amiable des conflits entre particuliers, entreprises ou artisans.

Le Notaire : apporte des informations sur les droits successoraux, patrimoniaux et matrimoniaux.

Le Délégué du Procureur de la République : met en œuvre, à la demande et sous le contrôle du parquet, les mesures alternatives aux poursuites pénales décidées par le parquet pour les infractions de faible gravité (rappel à la loi, médiation pénale, mesure de réparation, composition pénale).

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation : met en œuvre les peines alternatives à l'incarcération, contrôle et fait respecter les obligations des mesures judiciaires.

La Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ): est chargée du suivi éducatif des mineurs poursuivis et condamnés pénalement.

LES PARTENAIRES ASSOCIATIFS :

CIDFF - Renseignements juridiques - Aide aux victimes - violences conjugales : donne des Informations juridiques dans divers domaines comme le droit de la famille, le droit pénal, l'aide aux victimes. Écoute, informe, accompagne les femmes victimes de violences sexistes et sexuelles. Information sur leurs droits, identification de leurs difficultés afin de proposer aux femmes un accompagnement global dans leurs démarches policières, judiciaires, médicales, sociales et professionnelles.

Duoviri - Aide aux victimes - renseignements juridiques : propose un service d'accès au droit et d'aide aux victimes (accueil, informations sur les droits et accompagnement dans les démarches).

Duoviri - Ecrivain public : propose un service d'aide à la rédaction de tout type de courrier et d'aide aux démarches administratives (dossier retraite, santé, CAF...)

Duoviri - Droit social : un juriste spécialisé propose une prise en charge quant aux questions relatives au droit social (droit du travail, droit de la sécurité sociale)

Crésus Moselle : recherche et propose des solutions, informe sur les démarches à effectuer, aide à constituer les dossiers pour les personnes en situation financière compromise.

Service Educatif en Milieu Ouvert (SEMO) : intervient dans le cadre d'un mandat du juge des enfants afin d'apporter soutien et conseil aux familles.

Service de réparation pénale à l'égard des mineurs : la réparation est une mesure éducative prononcée à l'égard d'un mineur, auteur d'une infraction pénale, auquel il est proposé de réaliser une activité d'aide ou de réparation au bénéfice de la victime.

Point d'Accueil Ecoute Jeunes et Parents (PAEJEP) du CMSEA: reçoit les jeunes de 10 à 25 ans, accompagnés ou non de leurs parents, afin de résoudre leurs problèmes et de prévenir les conduites à risque.

Service Accueil et Soins - Centre Moselle-Est du CMSEA : propose un accompagnement aux personnes dépendantes aux produits psycho actifs (drogue, alcool, médicaments...) mais également aux personnes dépendantes sans produits (jeux, internet...).

UN SERVICE DE PROXIMITÉ, GRATUIT ET CONFIDENTIEL